ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

GIAT-Industries

Question orale n° 179

Texte de la question

La situation du GIAT continue d'inquieter l'ensemble de ses salaries. En particulier, a Tarbes, l'annonce de pres de 450 suppressions d'emplois, apres tant d'autres, amene a s'interroger sur l'existence meme de l'etablissement local : en effet, le projet de limiter a dix unites par mois la fabrication des tourelles du char Leclerc a Tarbes et de transferer le surplus dans la Loire ne tient pas compte de la possibilite de produire plus sur place au moindre cout et, donc, fait craindre qu'a court ou moyen terme, ce ne soit pas la chaine de montage des tourelles qui soit entierement transferee, condamnant de fait l'existence de l'etablissement tarbais. M. Jean Glavany demande a M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, avec toutes les organisations syndicales de l'etablissement tarbais du GIAT et l'ensemble des elus du departement et de la ville, de bien vouloir conforter l'unite de fabrication de tourelles du char Leclerc a Tarbes, en augmentant ses capacites de production et, ainsi, de perenniser le site du GIAT dans le chef-lieu des Hautes-Pyrenees, deja durement touche par la desindustrialisation.

Données clés

Auteur : M. Glavany Jean
Circonscription : - SOC
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 179
Rubrique : Armement
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 octobre 1993, page 3923
Réponse publiée le : 8 octobre 1993, page 4009
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 octobre 1993